

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Laurent DELAPORTE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Erik LINQUIER, M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 22 mars 2011

Date d'affichage de la convocation : 23 mars 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 63

N° de l'ordre du jour :

2011.03.19 : Conventions de remboursement de charges avec les communes membres, dans le cadre du transfert de la compétence « équipements culturels et sportifs »

M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.1321-1 et L.1321-2 ;

Vu la délibération du 24 novembre 2009 n° 2009-11-06, relative à l'approbation des conventions de remboursement dans le cadre du transfert de la compétence « équipements culturels et sportifs » ;

Lors de la séance du 26 mai 2009, le Conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de Versailles Grand Parc. Parmi les nouvelles compétences optionnelles transférées, Versailles Grand Parc a choisi d'exercer la compétence « équipements culturels et sportifs », qui a fait l'objet d'une définition de l'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire du 15 septembre 2009 et par délibérations des conseils municipaux.

Le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 24 novembre 2009, la signature de conventions avec les communes membres, relatives au remboursement de charges liées à la mise à disposition de Versailles Grand Parc de services et de locaux pour l'exercice de la compétence :

- soit dans le cadre d'une mise à disposition totale de bâtiment;
- soit dans le cadre d'une mise à disposition partielle de bâtiment (ex. : salle, église...).

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la signature de nouvelles conventions reformulées au regard d'un an de fonctionnement avec les communes. Elles permettront, d'une part de tenir compte, de l'évaluation définitive des dépenses faite par la CLETC du 19 octobre 2010, sur la base des comptes administratifs 2009 des Villes ;

Et d'autre part, de procéder à des ajustements de service, des clarifications ou encore des simplifications notamment dans les modalités de refacturation.

Il est précisé au conseil qu'une convention sera également mise en œuvre avec les communes de Bailly et de Noisy-le-Roi pour l'école de musique associative « Ecole de musique et d'art dramatique » dès lors que la CLECT aura arrêté un montant de remboursement de charges.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les conventions de remboursement à conclure avec les communes membres relatives au remboursement de charges liées à la mise à disposition de Versailles Grand Parc de services et de locaux pour l'exercice de la compétence ;*
- 2) *dit que lesdites conventions prendront effet à compter du 1er janvier 2011 pour une durée de cinq ans ;*
- 3) *reporte la délibération N°2009-11-06 du 24 novembre 2009 et les conventions s'y rapportant ;*
- 4) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant ;*
- 5) *dit que les dépenses sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc ;*

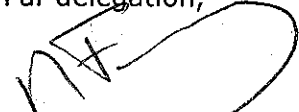
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 63

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

